

Chalon-sur-Saône, le 29 avril 2024

L'inspecteur de l'éducation nationale

à

Secrétariat de l'Inspection

Affaire suivie par :
Charles PERRIN

Tél : 03 85 90 94 20
Mél : 0710093R@ac-dijon.fr

7 rue de la providence
71100 CHALON-SUR-SAÔNE

Mesdames et Messieurs les directeurs et enseignants
des écoles maternelles, élémentaires et primaires

NOTE DE SERVICE N°4 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DIVERSES INFORMATIONS

HARCÈLEMENT

Suite à la formation consacrée au programme pHaRe, pour répondre à vos demandes, voici l'article que nous vous suggérons d'intégrer au règlement intérieur de votre école :

L'article L.111-6 du code de l'éducation, issu de la loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, implique que chaque école prenne les mesures appropriées pour lutter contre le harcèlement. Dans cette démarche globale de prévention et de lutte et parmi les outils développés, la plateforme pHARe est mise à disposition des écoles. Ce protocole a pour objet la prévention et la lutte contre les situations d'intimidation scolaire. Toute situation d'intimidation sera prise en charge selon des modalités définies et pour lesquelles les parents seront informés. Quelle que soit l'origine de l'alerte, la situation sera alors évaluée rapidement par le directeur de l'école et transmise si besoin à l'équipe pHARe de la circonscription pilotée par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN).

CHARTES DES BONS USAGES DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

L'usage de l'internet dans le cadre pédagogique doit pouvoir se dérouler dans des conditions optimales pour les élèves et les enseignants, notamment en assurant la protection des mineurs vis-à-vis des contenus choquants ou inappropriés, ou encore en leur fournissant la culture nécessaire à la protection de leurs données personnelles.

Ainsi il est primordial d'informer et former les usagers : chaque école et chaque établissement doit élaborer une charte d'usage du numérique et d'internet. Cette charte est annexée au règlement intérieur et signée par les élèves et leurs parents.

Pour vous y aider, le groupe départemental des ERUN a conçu des modèles de charte par cycle (modifiable) et vous propose également des pistes pédagogiques.

Vous trouverez toutes ces ressources sur le site départemental Numérique Éducatif 71 à cette adresse : <https://tice71.cir.ac-dijon.fr>

Stéphane TANK, ERUN de la circonscription, peut vous accompagner pour cette mise en place.

ÉGALITÉ HOMMES – FEMMES

L'équipe de circonscription met à votre disposition des documents afin de travailler cette thématique avec vos élèves. Et ce selon plusieurs entrées (droit de vote, enfants, travail, etc.).

Vous trouverez ceux-ci sur le site de circonscription à cette adresse : <https://ien71-chalon1.cir.ac-dijon.fr/?p=11079>

PACTE

Depuis le vendredi 4 avril et jusqu'à la fin de l'année scolaire, les candidatures et/ou inscriptions ne sont plus possibles.

NOTRE ÉCOLE FAISONS-LÀ ENSEMBLE

Pour cette année scolaire, le financement des projets NEFLE n'est plus possible. Je vous suggère néanmoins de continuer d'instruire les dossiers et les construire pour une validation au cours de l'année scolaire prochaine.

Charles Perrin, IEN CHALON 1

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Perrin', written in a cursive style.